



Calendrier des permanences juridiques

Point-justice du Tribunal judiciaire de Nancy – Juillet

Les permanences se déroulent les lundis, mardis et vendredis, de 11 heures à midi et de 14 heures à 15 heures.

Elles se tiennent dans le bureau d'aide aux victimes situé dans la salle des pas perdus du tribunal (niveau -1).

Aucun rendez-vous préalable n'est nécessaire. Les personnes sont reçues selon leur ordre d'arrivée.

	Avocat – 11h00 à 12h00	Avocat – 14h00 à 15h00
Lundi 29 juin Mardi 30 juin Vendredi 3 juillet	Valentin CAHN	Marie-Line DIEUDONNE
Lundi 6 juillet Mardi 7 juillet Vendredi 10 juillet	Juriste du CDAD	Juriste du CDAD
Lundi 13 juillet Mardi férié – Pas de permanence Vendredi 17 juillet	Juriste du CDAD	Juriste du CDAD